



alcool au volant, comparution devant un procureur

Par **flo170589**, le **06/02/2010** à **11:38**

bonjour messieurs,
j ai eu un accident avec mon vehicule mais j ai blessé personne. la gendarmerie est venue et j ai été controlé positif au test d alcoolémie. j avais 1,05g d alcool. je vais comparaitre devant un procureur qui a engagé a mon encontre une composition pénale. mon permis de conduire est actuellement en rétention a la préfecture.
quels sont les risques que j'encoure?
merci de me répondre

Par **razor2**, le **09/02/2010** à **16:53**

Bonjour, tu auras probablement une amende, une suspension du permis, et une perte de 6 points une fois que la composition pénale aura été exécutée.